

Information aux familles
Inscription à l'école maternelle.
Rentrée scolaire 2025

Madame, Monsieur,

Vous allez procéder à la première inscription à l'école de votre enfant né(e) en 2022.

Cette démarche se déroule en deux étapes.

Première étape : L'inscription en mairie.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile qui vous remettra un certificat d'inscription. Pour cela, il faut vous munir de votre livret de famille, un justificatif de domicile, ainsi que du carnet de santé de votre enfant précisant que celui-ci a bien subi les vaccinations obligatoires pour son âge (Antidiphthérique, Antitétanique, Antipoliomyélitique, coqueluche, Haemophilus Influenzae, Oreillons, Rougeole, Rubéole, Tétanos, Hépatite B, Méningocoque de type C).

Deuxième étape : L'admission à l'école.

Vous devez vous présenter ensuite à l'école de Bacouël, 1 rue de la Gare, muni des documents suivants :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Copie du livret de famille.
- Copie du carnet de santé de votre enfant précisant que celui-ci a bien subi les vaccinations obligatoires pour son âge .
- Une photo d'identité récente de votre enfant.

Après votre visite à la mairie, je vous propose de nous rencontrer les vendredis à votre convenance sur les horaires d'ouverture de l'école (de 9h00 à 12h10 et de 13h40 à 16h50) pour finaliser l'admission de votre enfant. Les inscriptions auront lieu entre le 3 mars 2025 et le 9 mai 2025

* Pour une meilleure organisation, ou en cas de difficultés pour venir sur les plages horaires proposées, merci de me contacter à l'école au 03.44.77.84.11 afin de convenir d'un rendez-vous.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

B.Meerschman,

Directeur de l'école,